

## TRANSACTION – VENTE

### Pour un mandat NESTENN (Exclusivité) :

Rémunération du mandataire calculée sur le prix de vente **hors honoraires** :

- Forfait de 3 500 €uros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 €uros du prix de vente.
- 8 % TTC sur la part comprise entre 30 001 €uros et 50 000 €uros
- 7 % TTC sur la part comprise entre 50 001 €uros et 100 000 €uros
- 5 % TTC sur la part excédant 100 001 €uros

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème du mandat NESTENN sont cumulatifs.

### Pour un mandat simple :

Rémunération du mandataire calculée sur le prix de vente **hors honoraires** :

- Sur un bien dont le prix de vente est inférieur à 40 000 €uros: un forfait de 4 000 €uros TTC
- Sur un bien dont le prix de vente est compris entre 40 000 €uros et 119 999 €uros : un forfait de 5 900 €uros TTC
- Sur un bien dont le prix de vente est compris entre 120 000 €uros et 400 000 €uros : 4.8 %TTC
- Sur un bien dont le prix de vente est au-delà de 400 000 €uros : 3.8 %TTC

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.**

Le redevable des honoraires est l'acquéreur.

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

### Honoraires à la charge du bailleur :

**7.5% TTC des loyers annuels (hors charges et taxes) dans la limite du plafond prévu de la loi ALUR (8.07 €+3.03 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable)**

- Dont 8/11<sup>ème</sup> au titre des : **Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail** avec un maximum 8.07 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Dont 3/11<sup>ème</sup> au titre de **l'état des lieux d'entrée** avec un maximum 3.03 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.

**Etat des lieux de sortie** : 3.03 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable

### Honoraires à la charge du locataire :

**7.5% TTC des loyers annuels (hors charges et taxes) dans la limite du plafond prévu de la loi ALUR (8.07 €+3.03 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable)**

- Dont 8/11<sup>ème</sup> au titre des : **Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail** avec un maximum 8.07 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Dont 3/11<sup>ème</sup> au titre de **l'état des lieux d'entrée** avec un maximum 3.03 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.

## GESTION LOCATIVE

L'activité gestion est réalisée par la société ILES, TERRES & MERS.

- Honoraires : 7.20% TTC / mois
- Garantie Loyers Impayés : 2.30% TTC / mois

Une note est délivrée pour toute prestation de service d'un montant supérieur ou égal à 25 € (TVA comprise).

Pour toute prestation de service dont le montant est inférieur à 25 € (TVA comprise), une note est réalisée sur demande.

